



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

Postulat  
(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand  
Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-170

Déposé le : 03.05.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour un renforcement rapide de l'enseignement du français et de l'histoire en secondaire I

Texte déposé

Lors de la discussion sur le budget en décembre 2015, j'avais abordé l'introduction d'une 33ème période hebdomadaire d'enseignement dévolue au français pour les années 9, 10, 11 de la scolarité obligatoire. Pour rappel, j'avais mis en avant les arguments suivants :

Lors des débats concernant l'approbation de la LEO, l'accent a été mis sur l'importance de renforcer l'enseignement plus particulièrement dans des branches comme le français, les mathématiques, les sciences et les langues. C'est notamment cette volonté d'un enseignement de qualité et renforcé qui ont amené une grande partie de la population à accepter ce projet de loi.

L'article 84 LEO prévoit, certes, 32 périodes d'enseignement pour le degré secondaire I. Mais il dispose également de la possibilité que ce temps soit augmenté par voie réglementaire jusqu'à 34 périodes.

Aujourd'hui plus personne ne contestera que le niveau de la langue « première » des élèves entrant pour la plupart d'entre eux au gymnase ou en formation professionnelle mérite d'être augmenté. Ce ne sont d'ailleurs pas les institutions de formation du secondaire II et les acteurs de la formation professionnelle qui me contrediront. Dans les enquêtes internationales, le Canton de Vaud peut encore progresser en regard d'autres cantons romands, notamment en français.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que le Conseil d'Etat, dans son programme de législature, s'engage à une mise en œuvre d'une grille horaire de 33 périodes, notamment pour renforcer le français.

A ce stade, comme nous l'avons vu lors des débats sur le budget, le nombre d'heures de français, s'il correspond à l'ancienne dotation VSB, est inférieur à la dotation des anciennes VSG et VSO. Cette dotation est aussi inférieure à la dotation des autres cantons romands et le resterait avec une période de français supplémentaire ; mais la différence serait moindre.

Lors de nos discussions sur le budget, il est apparu que si l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement au secondaire semblait être une volonté et une préoccupation du Conseil d'Etat, mais aussi de nombre de députés, celle-ci pouvait aussi concerner l'histoire d'une part et que sa mise en œuvre méritait réflexion notamment au vu des conséquences financières liée à cette mise en œuvre couplée à l'évolution démographique.

Néanmoins, les soussignés restent convaincus que les dépenses liées à la qualité de l'enseignement obligatoire sont un investissement dans l'avenir donc qu'ils relèvent d'une priorité budgétaire. En effet, il est de notoriété publique que les personnes à bas niveau de formation ont plus de peine à s'insérer professionnellement et sont dès lors plus susceptibles de se retrouver au bénéfice de l'aide sociale de manière durable ce qui impacte négativement et à long terme les finances publiques.

Mais nous sommes aussi conscients que la mise en œuvre de la LEO vient d'achever son premier cycle, qu'un bilan est en cours et qu'il convient que les interventions sur le domaine scolaire soient soigneusement étudiées. En outre, comme relevé ci-dessus, l'heure supplémentaire pourrait aussi concerner l'histoire, il y a donc un équilibre à trouver.

Par conséquent, afin de tenir compte de ses différents impératifs mais avec la volonté de trouver une réponse à cette problématique d'ici la fin de la législature nous demandons, au Conseil d'Etat, par le biais de ce postulat d'étudier la mise en œuvre même progressive d'une heure supplémentaire en histoire et/ou français pour le secondaire d'ici 2017.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur : Signature :

Podio Sylvie

*Podio*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :

Marion Axel

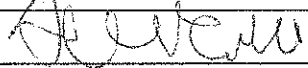
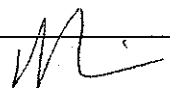
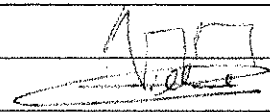

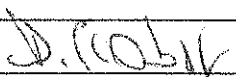
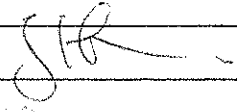
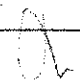

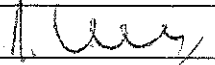
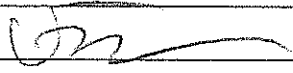
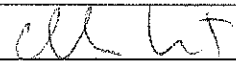
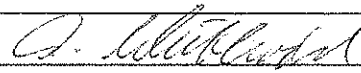
*Marion Axel*

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme 	Eggenberger Julien 
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline 
Attinger Doepper Claire 	Clivaz Philippe	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Collet Michel 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial 	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne 	Induni Valérie
Capt Gloria	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline 	Junglaus Delarze Suzanne 
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

## Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc 	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël 	Pidoux Jean-Yves 	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix 
Marion Axel	Probst Delphine 	Surer Jean-Marie
Martin Josée 	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier 	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trollet Daniel
Meldem Martine 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis 
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric 